

---

## Adoption du PLPDMA du Sicoval

---

### Communaute d'Agglomeration du Sicoval



65 Rue du Chêne Vert

31670 Labège

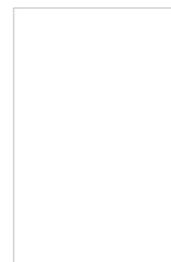
[Voir le site internet](#)

Jeremy Gadek

[jeremy.gadek@sicoval.fr](mailto:jeremy.gadek@sicoval.fr)

Auteur :

[Consulter la fiche sur OPTIGEDE](#)



---

## CONTEXTE

Trier c'est bien,  
**réduire ses déchets  
c'est mieux !**  
.....



Avec l'appui d'une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage lancée par le syndicat de traitement des déchets DECOSET pour ses 8 EPCI, le Sicoval a rédigé son premier Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés.



## OBJECTIFS ET RESULTATS

### Objectifs généraux

Se mettre en conformité avec la réglementation en adoptant un PLPDMA

Prolonger la dynamique et les objectifs fixés par le programme Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage (TZDZG) sur la partie prévention.

## MISE EN OEUVRE

### Description de l'action

La rédaction d'un Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés était une action phare du programme TZDZG du Sicoval. Dans le même temps, le syndicat de traitement DECOSET, également lauréat TZDZG, a lancé une AMO pour accompagner ses 8 EPCI adhérentes à rédiger ou mettre à jour leur PLPDMA, afin d'anticiper la mutualisation d'actions et d'outils de communications, et d'harmoniser les objectifs sur les territoires.

Une démarche de co-construction du diagnostic, des objectifs et du plan d'action a donc été réalisée. 2 réunions de concertation avec l'ensemble des acteurs des territoires (institutionnels, EPCI, associations...) ont été organisées dans le cadre de l'AMO. Chaque EPCI a néanmoins construit son propre PLPDMA.

## Planning

fin 2017 : début du travail de diagnostic

1er trimestre 2018 : premières réunions avec l'AMO, mise à jour du diagnostic

2è et 3è trimestre 2018 : définition des objectifs et du plan d'actions

4ème trimestre 2018 : rédaction du PLPDMA et passage en Commission Consultative d'Evaluation et de Suivi.

décembre 2018 - janvier 2019 : Consultation des acteurs du territoire (CCES)

11 mars 2019 : adoption de la délibération sur le PLPDMA

1er semestre 2019 : validation en préfecture et par l'ADEME

## Moyens humains

1 chargée de mission 0.déchet au pilotage et à la rédaction du document (environ 0,5ETP en 2018)

1 chargée de communication en appui régulier sur toute la phase de mise en forme du document

Appuis ponctuels des autres chargés de mission du service Gestion des déchets.

## Moyens financiers

Aucun à l'exception des temps de travail agents

## Moyens techniques

matériel de réunion (ordinateur, vidéoprojection), outil PAO

## Partenaires mobilisés

DECOSET, ADEME

## VALORISATION DE CETTE EXPERIENCE

### Facteurs de réussites

Suivi régulier avec le bureau d'étude sélectionné pour l'AMO

Capitalisation de données et d'actions lancées dans le cadre du TZDZG

### Difficultés rencontrées

Le fait d'être TZDZG avant d'avoir un PLPDMA a posé des problèmes pour dégager une véritable identité à ce document (l'objectif était de ne pas faire un copier-coller du programme TZDZG)

Méthodologies de calcul différentes selon l'interlocuteur (interne, bureau d'études, ADEME, DECOSET) --> harmonisation compliquée

---

## Mots clés

PREVENTION DES DECHETS | EDUCATION ENVIRONNEMENTALE | PLANIFICATION TERRITORIALE | ORDURES MENAGERES RESIDUELLES

## Dernière actualisation

## Contact ADEME

Août 2019

Fiche réalisée sur le site [optigede.ademe.fr](http://optigede.ademe.fr)  
sous la responsabilité de son auteur

Véronique MATHEVON

[veronique.mathevon@ademe.fr](mailto:veronique.mathevon@ademe.fr)  
Direction régionale Occitanie